



## La visite de mi-carrière

Inclus dans l'offre socle

PRÉVENTION  
de la  
DÉSINSERTION  
PROFESSION-  
NELLE

### La visite de mi-carrière, pour quoi faire ?

#### Faire bénéficier

le travailleur, autour de ses 45 ans, d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

#### Évaluer

les éventuels risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.

#### Sensibiliser

le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

### Qui est concerné par la visite de mi-carrière ?

Tout travailleur, entre ses 43 et 45 ans, ou a une échéance déterminée par accord de branche.

### La visite de mi-carrière, comment ça se passe ?

#### Un examen médical vers 45 ans

Il appartient à l'employeur de solliciter le rendez-vous. **Son Service de Prévention et de Santé au Travail peut le lui rappeler grâce aux informations en sa possession.**

Cet examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale, lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail dans les **deux ans avant l'échéance prévue.**

L'infirmier en santé au travail peut aussi intervenir en recueillant des informations en amont de la visite ou même la réaliser entièrement **sur protocole médical.**

Quand l'examen est assuré par l'infirmier, celui-ci réoriente le travailleur vers le médecin du travail si nécessaire, et notamment en vue d'un éventuel aménagement de poste.

#### Des mesures adaptées

Le médecin du travail peut proposer en cas de besoin, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures adaptées : aménagement du poste de travail, aménagement du temps de travail, etc. À la demande du travailleur concerné, le référent handicap quand il existe, participe à ces échanges (légalement, ce dernier doit être désigné dans toute entreprise d'au moins 250 salariés) ; il est alors tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.

Pour plus d'informations sur la visite de mi-carrière, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Retrouvez nos coordonnées sur [www.aist84.fr](http://www.aist84.fr)



## La visite de mi-carrière

**Votre santé est précieuse ! A l'AIST 84, nos spécialistes vous accompagnent - salariés, chefs d'entreprise et indépendants - au plus près du terrain et en cabinet médical**

### Prévention des risques professionnels

Nous analysons les situations de travail, identifions les risques et proposons des mesures de prévention pour protéger la santé de tous.

### Suivi médical sur-mesure

Nous proposons un suivi médical adapté à chaque travailleur, en fonction de son état de santé, de son âge, de ses conditions de travail et des risques professionnels auxquels il est exposé.

### Prévention de la désinsertion professionnelle

Lorsqu'un travailleur rencontre des problèmes de santé, nous lui proposons des solutions individualisées qui tiennent compte de son état de santé et de son poste de travail.

### En savoir +

- Découvrez qui sont nos spécialistes: médecins du travail, infirmiers en santé au travail, assistants médicaux, conseillers en prévention des risques professionnels, ergonomes, psychologues du travail ou encore toxicologues.
- Consultez notre offre de services (en cours de modification)
- Retrouvez toutes nos ressources
- Consultez toutes nos actus
- Inscrivez-vous à nos événements

Rendez-vous sur [www.aist84.fr](http://www.aist84.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

